

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1395

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de son territoire »

les mots :

« du territoire du projet territorial de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.